FranceAgriMer

DECISION N°FranceAgriMer/Aides/2009/06

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural, titre II, Chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de service et de paiement à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1er avril 2009 portant nomination de M. Fabien BOVA en qualité de directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) ;

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n°09-691 du 8 octobre 2009 portant création d'une Mission « Intervention »,

DECIDE

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre NOTARIANNI, Chef de service, pour les actes relevant des attributions de la Mission.

Délégation de signature est donnée à Mademoiselle Estelle PALENI, attachée, pour les actes relevant du stockage d'intervention et du stockage privé.

Article 2 :

Cette décision prend effet à compter du lendemain du jour de sa publication.

Fait à Montreuil S/Bois, le 08 OCT. 2009

Le Directeur général

Fabien BOVA